

CONDITIONS DEFINITIVES

Conditions Définitives en date du 03 Aout 2016



REGION DES PAYS DE LA LOIRE

Programme d'émission de Titres de créance

(Euro Medium Term Note Programme)

de 750.000.000 d'euros

Emprunt obligataire de 10 000 000 euros

Venant à échéance le 05 août 2026

(les "Titres")

Souche n°: 17

Tranche n°: 1

Prix d'émission : 100%

BRED Banque Populaire

PARTIE A – CONDITIONS CONTRACTUELLES

Les termes utilisés ci-après seront réputés être définis pour les besoins des modalités incluses dans le prospectus de base en date du 19 juillet 2016 (visé par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro 16-331 en date du 19 juillet 2016) (le « **Prospectus de Base** ») qui constitue un prospectus de base au sens de la Directive Prospectus (telle que définie ci-après).

Le présent document constitue les conditions définitives (les « **Conditions Définitives** ») relatives à l'émission des titres décrits ci-après (les « **Titres** ») pour les besoins de l'article 5.4 de la Directive Prospectus et devant être lues conjointement avec le Prospectus de Base. L'information complète sur l'Émetteur et l'offre des Titres est uniquement disponible sur la base de la combinaison des présentes Conditions Définitives et du Prospectus de Base. [Un résumé de l'émission des Titres est toutefois annexé aux présentes Conditions Définitives.] Les présentes Conditions Définitives et le Prospectus de Base sont disponibles sur les sites internet (a) de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) et (b) de l'Émetteur (www.paysdelaloire.fr), aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, au siège de l'Émetteur et au(x) bureau(x) désigné(s) de l'(des) Agent(s) Payeur(s) auprès duquel(desquels) il est possible d'en obtenir copie. En outre, le Prospectus de Base est disponible sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers.

Pour les besoins des présentes Conditions Définitives, l'expression « **Directive Prospectus** » signifie la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil en date du 4 novembre 2003, telle que modifiée et inclut toute mesure de transposition de cette directive dans chaque État Membre concerné de l'Espace Économique Européen.

1.	(i) Souche n° :	17
	(ii) Tranche n° :	1
2.	Devise :	Euros (« € »)
3.	Montant Nominal Total :	10 000 000 €
4.	Prix d'émission :	100 % du Montant Nominal Total de la Tranche
5.	Valeur(s) Nominale(s) Indiquée(s) :	100 000 €
6.	(i) Date d'Émission :	05 Août 2016
	(ii) Date de Début de Période d'Intérêts :	05 Août 2016
7.	Date d'Échéance :	05 Août 2026
8.	Base d'Intérêt :	Taux Fixe de 0.654 %
9.	Base de Remboursement/Paiement :	À moins qu'ils n'aient déjà été remboursés ou rachetés et annulés, les Titres seront remboursés à la Date d'Échéance à 100 % de leur Valeur Nominale Indiquée
10.	Changement de Base d'Intérêt :	Sans objet
11.	Option de remboursement :	Sans objet
12.	Dates des autorisations pour l'émission des Titres :	(i) Délibération(s) du Conseil régional de l'Émetteur en date du 18 décembre 2015 et (ii) décision du Président du Conseil régional en date du 26 juillet 2016
13.	Dispositions relatives aux Titres à Taux Fixe :	Applicable
	(i) Taux d'Intérêt :	0.654 % par an payable annuellement à terme échu
	(ii) Date(s) de Paiement du Coupon :	05 Août de chaque année jusqu'à la Date d'Échéance (incluse)
	(iii) Montant(s) de Coupon Fixe :	654 € pour 100 000 € de Valeur Nominale Indiquée
	(iv) Montant(s) de Coupon Brisé :	Sans objet
	(v) Méthode de Décompte des Jours :	Exact/Exact – ICMA
	(vi) Dates de Détermination du Coupon :	05 Août de chaque année
14.	Dispositions relatives aux Titres à Taux Variable :	Sans objet
15.	Stipulations relatives aux Titres à Coupon Zéro :	Sans objet

16. **Stipulations relatives aux Titres à Taux Fixe/Taux Variable :** Sans objet

DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

17. **Option de remboursement au gré de l'Émetteur :** Sans objet
18. **Option de remboursement au gré des Titulaires :** Sans objet
19. **Montant de Remboursement Final de chaque Titre :** 100 000€ par Titre de Valeur Nominale Indiquée de 100 000€
20. **Montant de Versement Échelonné :** Sans objet
21. **Montant de Remboursement Anticipé :** Sans objet
22. **Rachat (Article 6(g)) :** Oui, conformément aux modalités prévues dans l'article 6 (g)

DISPOSITIONS GENERALES APPLICABLES AUX TITRES

23. **Forme des Titres :** Titres Dématérialisés
- (i) **Forme des Titres Dématérialisés :** Au porteur
- (ii) **Établissement Mandataire :** Sans objet
- (iii) **Certificat Global Temporaire :** Sans objet
24. **Place(s) Financière(s) ou autres dispositions particulières relatives aux dates de paiement pour les besoins de l'Article 7(f) :** Sans objet
25. **Talons pour Coupons futurs ou Reçus à attacher à des Titres Physiques (et dates auxquelles ces Talons arrivent à échéance) :** Sans objet
26. **Masse (Article 11) :** Aether Financial Services
2 square La Bruyère 75009 Paris
Représentée par Henri-Pierre Jeancard
Rémunération annuelle : 400 €

OBJET DES CONDITIONS DEFINITIVES

Les présentes Conditions Définitives constituent les conditions définitives requises pour l'émission et l'admission aux négociations sur Euronext Paris des Titres qui y sont décrits dans le cadre du programme d'émission de Titres de créance (*Euro Medium Term Notes*) de 750.000.000 d'euros de la Région des Pays de la Loire.

RESPONSABILITE

L'Émetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Définitives.

Signé pour le compte de la Région des Pays de la Loire :

Par : Xavier Daudin-Clavaud, Adjoint au Directeur Général des Services

Dûment habilité



A handwritten signature in blue ink, consisting of a horizontal line intersected by two vertical lines, forming a stylized cross or plus sign.

PARTIE B – AUTRE INFORMATION

1. COTATION ET ADMISSION À LA NEGOCIATION :

- (i) (a) Admission aux négociations : Euronext Paris
- (b) Marchés Réglementés ou marchés équivalents sur lesquels, à la connaissance de l'Émetteur, des Titres de la même catégorie que les Titres à admettre aux négociations sont déjà admis aux négociations : Sans objet
- (ii) Estimation des dépenses totales liées à l'admission aux négociations : 5 350 € HT
- (iii) Publications additionnelles du Prospectus de Base et des Conditions Définitives : Sans objet

2. NOTATION

- Notation :
- Les Titres à émettre ne feront pas l'objet d'une notation.
- L'Émetteur fait l'objet de la notation suivante : AA- auprès de Standard & Poor's Credit Market Services France S.A.S.
- Standard & Poor's Credit Market Services France S.A.S est une agence de notation de crédit établie dans l'Union Européenne enregistrée conformément au règlement (CE) n°1060/2009 du Parlement Européen et du Conseil du 16 septembre 2009 sur les agences de notation de crédit, tel que modifié (le « **Règlement ANC** ») et figurant sur la liste des agences de notation de crédit publiée sur le site internet de l'Autorité européenne des marchés financiers (www.esma.europa.eu) conformément au Règlement ANC.

3. NOTIFICATION

Il a été demandé à l'Autorité des marchés financiers, qui est l'autorité compétente en France pour les besoins de la Directive Prospectus, de fournir un certificat d'approbation attestant que le Prospectus de Base a été établi conformément à la Directive Prospectus.

4. AUTRES CONSEILLERS

Sans objet

5. INTERET DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT À L'OFFRE

Sauf indiqué dans le chapitre « Souscription et Vente », à la connaissance de l'Émetteur, aucune personne impliquée dans l'offre des Titres n'y a d'intérêt significatif.

6. RAISONS DE L'OFFRE, ESTIMATION DU PRODUIT NET ET DES DEPENSES TOTALES

- (i) Raisons de l'offre : Le produit net de l'émission des titres sera destiné au financement des investissements de l'Émetteur.

7. Titres à Taux Fixe uniquement – RENDEMENT

Rendement : 0.654 % par an.

8. Titres à Taux Variable uniquement – HISTORIQUE DES TAUX D'INTERETS

Sans objet

9. INFORMATIONS OPERATIONNELLES

Code ISIN : FR0013196250

Code commun : 146336922

Dépositaires :

(a) Euroclear France agissant comme Dépositaire Central : Oui

(b) Dépositaire Commun pour Euroclear Bank et Clearstream Banking, société anonyme : Non

Tout système(s) de compensation autre qu'Euroclear Bank et Clearstream Banking, société anonyme et numéro(s) d'identification correspondant : Sans objet

Livraison : Livraison contre paiement

Noms et adresses des Agents Payeurs additionnels désignés pour les Titres (le cas échéant) : Sans objet

Nom et adresse de l'Agent de Calcul désigné pour les Titres (le cas échéant) : BNP Paribas Securities Services

10. PLACEMENT

(i) Méthode de distribution : Non syndiquée

(ii) Si non-syndiqué, nom et adresse de l'Agent Placeur : BRED Banque Populaire
18 Quai de la Râpée
75012 Paris

(iii) Montant global des commissions de prise ferme et de placement : Non renseigné

(iv) Restrictions de vente supplémentaires : Sans objet

(v) Restrictions de vente - États-Unis d'Amérique : Réglementation S *Compliance Category 1* ;
Règles TEFRA non Applicables

(vi) Offre Non-Exemptée : Sans objet